Règlement jeu concours « Instant beauté »

Article 1 : La société organisatrice

La société LIDL S.N.C., dont le siège social est situé 35 rue Charles Péguy, CS 30032, 67039 STRASBOURG cedex 02, et dont l'activité est la distribution à dominante alimentaire, organise un jeu concours sur Internet intitulé « Instant beauté » (ci-après dénommé « le concours »).

Ce concours n'est pas géré, sponsorisé ou associé à Facebook.

Le destinataire des informations fournies par les participants, qui seront utilisées uniquement pour le concours est LIDL ou toute entreprise qu'elle pourra mandater pour sa mise en place (ci-après dénommée « société organisatrice »), et non Facebook.

Article 2 : Conditions de participation / déroulement du concours

2.1

Le concours débute le 14 mai 2014 à 11h00 et se termine le 20 mai 2014 à 18h00 (date et heure françaises de connexion faisant foi).

Ce concours est accessible sur Internet sur la page Facebook de la société organisatrice à l'adresse suivante : www.facebook.com/lidlfrance (ci-après dénommé le « site »).

2.2

Ce concours est ouvert à toute personne physique **majeure** résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et fan de la page LIDL, qui dispose d'un compte Facebook, à l'exception du personnel de la société LIDL France, de ses filiales et de ses prestataires intervenant sur le concours, à savoir le personnel de la société COMSHAKER, SARL située à l'adresse suivante : 11 rue Sèvres lot 1665, 75272 Paris Cedex 06, et le personnel de l'Etude de la SCP P. GROELL-B. DEMMERLE, Huissiers de Justice associés.

La participation n'est pas en rapport avec l'achat de produits Lidl.

Il ne sera admis qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse mail). Un participant (même nom, même adresse-email) ne peut se voir attribuer qu'un seul lot pendant toute la durée du jeu.

2.3

Pour participer, il faut :

1. Se connecter entre le 14 mai 2014 à 11h00 et le 20 mai 2014 à 18h00 à l'adresse suivante : www.facebook.com/lidlfrance

2. Posséder un compte Facebook et être fan de la page Facebook de LIDL France.

   Pour devenir fan de la page Facebook LIDL France, il suffit de cliquer sur l'onglet « j'aime » présent en haut de la page Facebook de Lidl France.

3. Cliquer sur l'onglet « Instant beauté » pour jouer et tenter de remporter l'un des lots listé à l'article 3 du présent règlement.

4. Télécharger et installer l'application « Instant beauté » et suivre les instructions décrites dans l'application.

5. Compléter et valider le formulaire de participation qui s'affiche, en mentionnant son nom, prénom et adresse e-mail. Seuls les formulaires entièrement remplis seront pris en compte.

Après avoir accepté les conditions de participation et les informations sur la protection des données personnelles, la participation est enregistrée.

La période de Jeu comportera 70 instants gagnants au cours desquels 70 dotations seront au total mises en jeu, soit une dotation par instant gagnant.

Un instant gagnant est défini par une date et une heure; à ce moment précis une dotation est mise en jeu. L'instant gagnant est dit « ouvert » lorsque la dotation reste en jeu jusqu'à ce qu'une personne participe et remporte la dotation. Ainsi, si la participation du joueur intervient après l'ouverture d'un instant gagnant ouvert et qu'il n'y a pas eu d'autres joueurs entre le moment où l'instant gagnant est ouvert et le moment de sa participation, ce joueur a gagné la dotation mise en jeu.

Les instants gagnants seront définis de manière aléatoire.

Un message est alors envoyé au participant, à l'adresse mail qu'il aura renseigné dans le formulaire de participation, dans les minutes qui suivent pour l'informer si il a gagné ou perdu.

Si il a gagné, un second mail lui sera adressé pour lui demander ses coordonnées postales afin que le lot puisse lui être envoyé dans un délai de 4 semaines à compter de la réception de sa réponse.

Le joueur peut inviter ses amis à participer au jeu sans que cela n'augmente pour autant ses chances de gagner.

2.4

Il est précisé que l'abonnement à la newsletter de LIDL proposé dans le formulaire de participation est optionnel et n'influence pas les chances de gagner. Si vous choisissez de

vous abonner à la newsletter LIDL, vos données personnelles seront conservées et vous y aurez accès à tout moment sur le lien disponible dans la newsletter pour pouvoir procéder à leur rectification, accès et retrait. Les modalités de désabonnement vous y sont clairement indiquées.

2.5

Toute participation incomplète ou avec des informations erronées ne permettant pas de contacter le participant en cas de gain, ainsi que de personne non autorisée à jouer, sera considérée comme nulle. Le lot ne sera pas attribué.

Article 3 : Les lots

70 coffret cadeau « bien-être et spa » d'une valeur commerciale de 49 ,90 € sont mises en jeu pendant toute la durée du concours.

Le lot ne sera ni échangeable, ni remboursable contre sa valeur en argent.

Le lot est nominatif et ne pourra être cédé à un tiers.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Article 4 : Remise des lots

4.1

Les gagnants seront contactés individuellement par courrier électronique (avec l'adresse e-mail mentionnée sur le formulaire de participation) par la société organisatrice dans les 15 jours suivant le message leur annonçant qu'ils ont gagné.

Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique en adressant ses coordonnées postales à la société organisatrice et après notification triple, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot ne sera pas réattribué.

La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable en cas de non délivrance des e-mails par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant ou en cas de défaillance du fournisseur d'accès ou du réseau Internet.

Les gagnants recevront la dotation dans un délai d'environ 4 semaines après la transmission de leurs coordonnées postales, par le biais d'un colis suivi à l'aide d'un numéro de type colissimo.

4.2

Du seul fait de leur participation, les gagnants autorisent la publication, la reproduction et l'utilisation de la première lettre de leur nom, et leur prénom à des fins d'informations liées au présent jeu et/ou ses résultats, sur le site internet www.lidl.fr ainsi que sur la page Facebook de Lidl France.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant

4.3

La société organisatrice ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré à son destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la société organisatrice (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc.…), Le gagnant sera réputé avoir renoncé à son gain et le lot ne sera pas réattribué.

Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

ARTICLE 6 : LIMITE DE RESPONSABILITE

6.1

La société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site ou du téléchargement de l'application. De plus, la société organisatrice ne peut être rendue responsable des défaillances techniques, en particulier de défaillances du réseau, électriques ou informatiques. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au concours se fait sous son entière responsabilité. De la même manière, la société organisatrice ne pourra être tenue responsable de tout dysfonctionnement technique et défaillance du réseau à moins que cela soit dû à des actions imprudentes ou intentionnelles, dont l'organisateur serait responsable.

6.2

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation et/ou de la jouissance du bien gagné.

Article 7 : Exclusion ou cessation prématurée du jeu concours

7.1

Si un utilisateur est suspecté d'avoir transgressé les conditions de participation, la société organisatrice se réserve la possibilité de l'exclure du concours sans mise en garde. Cela se réfère aux personnes qui se servent des outils interdits/illicites (par ex. des outils des pirates informatiques/hacker, des virus, des chevaux de Troie etc.) ou acquièrent d'autres avantages par manipulation.

De plus, les personnes qui participent pour des tiers (avec ou sans leur consentement) peuvent être exclues du jeu. Du surcroît, la participation par des clubs de loterie, les services automatisés et surtout par un service de loterie professionnelle n'est pas possible.

7.2

La société organisatrice se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre le jeu concours à tout moment sans mise en garde ou sans en indiquer les raisons. La société organisatrice utilisera cette possibilité en particulier au cas où l'exécution de manière règlementaire ne serait pas possible pour des raisons techniques (par ex. des virus dans le système informatique, la manipulation ou des erreurs dans le matériel ou logiciel) ou des raisons juridiques. Au cas où une telle cessation serait causée par le comportement d'un participant, la société organisatrice a le droit d'exiger une compensation des dommages provoqués par cette personne.

7.3

La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement mais ne pourra être tenue pour responsable si le présent concours devait être modifié, reporté, annulé ou interrompu pour des raisons techniques (par ex. des virus dans le système informatique, manipulations ou erreurs dans le logiciel ou encore pour des raisons juridiques). Au cas où une telle interruption résulterait du comportement d'un participant, la société organisatrice se réserve le droit d'exiger réparation du préjudice subi à cette personne.

Article 8 : Demande de renseignements

Toute demande ou réclamation quant au déroulement du concours et à l'attribution des lots devront être transmises par écrit à la société organisatrice et au plus tard le 18 juin 2014 à l'adresse suivante : socialmedia@lidl.fr. Les demandes ou réclamations transmises hors délai ne seront pas traitées.

Article 9 : Remboursement des frais

Les frais de connexion au site, exposés par le participant, pourront lui être remboursés selon les modalités ci-dessous.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

En cas de connexion payante facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion sur le site pour la participation au concours ou la demande de communication du règlement du concours seront remboursés par chèque, sur demande du participant adressée dans le mois du débours de ces frais, le cachet de la poste faisant foi, dans le mois de la réception de la demande du participant.

Dans l'hypothèse d'une connexion faisant l'objet d'un paiement forfaitaire pour une durée déterminée, et, au-delà de cette durée, facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion au site du concours seront remboursés au participant dès lors qu'il est établi que le participant a excédé le forfait dont il disposait et que ce forfait a été dépassé du fait de la connexion au site du concours.

Pour obtenir le remboursement de ses frais de connexion, ainsi que les frais d'affranchissement de sa demande de remboursement, le participant doit adresser à LIDL France, Service Publicité – Social Média, 72-92 avenue Robert Schuman, CS 80272, 94533 Rungis, une demande écrite, établie sur papier libre, contenant les éléments suivants :

- l'indication de nom, prénom et adresse postale et adresse e-mail;

- l'indication des dates, des heures et des durées de ses connexions au site du concours;

- la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heures de ses connexions au site du concours ayant fait l'objet d'une facturation.

Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande de remboursement des frais de connexion ou de transmission du règlement seront remboursés, sur demande écrite jointe à la demande de remboursement ou de demande de transmission du règlement, sur la base du tarif postal lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe.

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 30 jours après la date de clôture du concours. Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte pour le remboursement des frais de connexion. Une seule demande par jour pourra être prise en compte.

Article 10 : Droit d'accès aux informations nominatives

Les données personnelles recueillies dans le formulaire de participation sont obligatoires pour participer au jeu. Elles sont destinées à la société organisatrice, à la seule fin de la participation au jeu, de la gestion des gagnants, de l'attribution des lots. Les données seront conservées uniquement pendant 45 jours à compter de la fin du concours pour les seuls besoins du jeu et ne seront pas utilisés à des fins de sollicitations commerciales. Elles seront toutefois conservées si le participant souhaite être abonné à la newsletter et ce dernier y aura accès à tout moment sur le lien disponible dans la newsletter pour pouvoir procéder à leur rectification, accès et suppression et se désabonner à la newsletter LIDL.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés, toute personne remplissant un formulaire de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression

portant sur les données personnelles collectées par la société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite aux adresses suivantes : cil@lidl.fr ou LIDL France « Instant Beauté », Service Protection des Données, 35 rue Charles Péguy, CS 30032, 67039 STRASBOURG Cedex.

Article 11 : Acceptation du règlement

11.1

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande avant le 5 juillet 2014, aux adresses suivantes : socialmedia@lidl.fr ou LIDL France Service Publicité - Social Média, 72-92 avenue Robert Schuman, CS 80272, 94533 Rungis.

11.2

Le présent règlement a été déposé à la SCP P. GROELL – B. DEMMERLE, Huissiers de Justice associés, 6 rue du Noyer, 67000 Strasbourg.

11.3

La société organisatrice a élaboré le présent règlement en application du droit français et de la directive 2005/29/CE du Parlement Européen et du Conseil du 11 mai 2005.

11.4

Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la société organisatrice.

Protection des données personnelles Jeu concours « Instant Beauté »:

La société Lidl France informe les participants du jeu « Instant beauté» que des données personnelles les concernant seront recueillies dans le cadre de leur participation au jeu concours.

Leur collecte, leur traitement et leur utilisation sont faits dans le respect des dispositions légales applicables à la protection des données personnelles, issues de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite loi « Informatique & Libertés ».

1. PARTICIPATION AU JEU

Certaines informations sont obligatoires. Il s'agit :

1) Pour les participants au jeu concours :

- du nom, du prénom et de l'adresse e-mail du participant
- de son identité Facebook ® (« Facebook ® ID »)*

2) En complément, pour les gagnants au jeu concours :

• des coordonnées postales pour l'envoi du lot

Ces données ne sont collectées, traitées et utilisées par Lidl France ou ses sous-traitants que pour permettre la mise en œuvre et la gestion du jeu concours « Instant beauté». Elles lui permettent notamment de prendre contact avec les gagnants du jeu. Elles ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales.

Ces informations personnelles sont supprimées automatiquement de toute base de données 45 jours après la fin du jeu, soit le 5 juillet 2014

Conformément à la politique de confidentialité appliquée par Lidl France, le participant peut s'opposer à la collecte et au traitement de telles données. Cependant en cas d'opposition à leur collecte et à leur traitement, une participation ultérieure au concours est exclue.

Cette exclusion peut toutefois être annulée. Le participant devra alors adresser à l'organisateur du jeu, une demande expresse en ce sens. Elle pourra être effectuée par e-mail à socialmedia@lidl.fr, ou par courrier à l'adresse suivante : Service Communication - Social Média, 72-92 avenue Robert Schuman, CS 80272, 94533 RUNGIS Cedex.

2. NEWSLETTER

Lors de son inscription il est proposé au participant de s'abonner également à la newsletter de Lidl. Il doit alors cocher la case prévue à cet effet. Si tel est le cas, un e-mail est généré à son attention. Via ce mail, un lien permettant de confirmer l'inscription à ce service lui est transmis.

Sont recueillies à cette occasion :

- Son nom, son prénom et son adresse e-mail
- Son identité Facebook ® ("Facebook" ® ID)

Cette newsletter est utilisée par Lidl France à des fins d'informations et/ou de sollicitations commerciales.

Les données personnelles collectées ne sont utilisées et traitées par Lidl France ou ses sous traitants qu'aux fins de permettre l'envoi régulier de la newsletter. Elles ne sont conservées par Lidl France ou ses sous-traitants qu'à cette fin, et seulement pour la durée nécessaire à cette finalité. Une mise à jour annuelle de cette base de données pourra être effectuée.

L'utilisateur du service peut, s'il le souhaite, à tout moment se désinscrire de la newsletter via le lien « Désinscription » accessible depuis la newsletter. Cette faculté et les moyens d'y parvenir lui sont rappelés dans chaque newsletter.

3. FACEBOOK

Il est indiqué aux utilisateurs de la plateforme Facebook qu'en utilisant la fonction « inviter un ami », aucune donnée à caractère personnel ne sera recueillie directement ou indirectement par Lidl France.

Cette fonction constitue en effet une application liée directement à l'utilisation du réseau social Facebook.com exploité par Facebook Inc, 1601 S. California Avenue, Palo Alto, CA 94304, Etats-Unis («Facebook»).

Lidl France ne dispose donc d'aucun contrôle sur sa mise en œuvre, ni d'aucune influence sur l'étendue des données personnelles pouvant être recueillies par Facebook via cette application. Pour plus d'informations : http://www.facebook.com/policy.php

L'objet et la portée de la collecte de ces données, ainsi que leur utilisation et leur traitement ultérieur par Facebook ne sont pas connus de Lidl France. Dans ce cas de figure, Lidl France ne pourrait donc être tenu pour responsable en cas de non respect des dispositions légales applicables à la protection des données personnelles.

4. DROITS D'ACCES, DE RECTIFICATION, DE MODIFICATION ET DE SUPPRESSION

Conformément à loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi «Informatique & Libertés », toute personne auprès de laquelle sont recueillies des données personnelles dispose, pour des motifs légitimes, d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données la concernant.

Ce droit peut être exercé par courrier ou par mail à l'adresse suivante :

LIDL, jeu concours « Instant beauté», Service Protection des Données , 35 rue Charles Péguy, CS 30032, 67039 STRASBOURG Cedex, ou cil@lidl.fr (La personne peut laisser ses coordonnées si elle souhaite être recontactée).

L'intégralité de la politique de protection des données personnelles appliquée par Lidl France est consultable et téléchargeable via l'onglet de navigation "Protection des données personnelles" de la page Facebook de Lidl France ou sur www.lidl.fr.

* L'ID Facebook est une valeur numérique affectée à chaque utilisateur de Facebook pour l'identifier de manière unique.